



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Le document qui suit décrit les décorations disponibles pour les membres de l'Association des scouts du Canada. Les demandes de décorations doivent parvenir au secrétariat de l'Association avant le 1^{er} décembre 2006. Les décorations accordées seront remises aux récipiendaires lors des assises de fin mars 2007. Les formulaires de demandes seront envoyés aux districts par courrier électronique entre le 14 et le 30 octobre prochain. Ceux qui désirent en obtenir des copies, outre les districts, pourront s'adresser au secrétariat de l'Association.

Suite au regroupement des fédérations et à la restructuration de l'Association, le conseil national, lors de sa réunion du 12 avril 2005, a décidé que le programme de décorations de l'Association comprendrait dorénavant les éléments suivants :

- Médailles d'excellence
- Médailles d'héroïsme
- Médaille de bienfaiteur insigne
- Prix Louise-Bisaillon
- Prix Ambroise-Lafortune

Les médailles peuvent être remises à toutes les personnes dont la candidature a été reçue et qui rencontrent les critères d'attribution. Les prix sont remis à un maximum d'une personne à chaque année. Le document qui suit décrit chacun des éléments de ce programme de décorations

Médailles d'excellence

Les médailles d'excellence comprennent quatre niveaux :

- La médaille de Service Scout
- La médaille d'Honneur au mérite
- La Croix de Jérusalem
- La médaille Vanier

L'Association des Scouts du Canada attribue ces médailles à des adultes qui ont accompli des tâches remarquables au sein du mouvement scout que ce soit sur le plan de l'animation, de l'administration ou les deux. Ces personnes doivent avoir contribué au développement du scoutisme par la qualité de leur engagement et de leurs services.

Les demandes de médailles d'excellence ne doivent pas préciser le niveau demandé. C'est le comité national de décoration qui recommande au conseil national ce niveau en fonction du nombre de points attribués selon l'évaluation du dossier.

Pour évaluer le dossier d'un candidat et établir le niveau accordé, le comité national tient compte des critères suivants :

- Nombre d'années de service
- Fonctions exercées et postes occupés
- Formation suivie par le candidat
- Réalisations du candidat
- Implications dans la communauté
- Qualités du candidat

On peut trouver la description physique des médailles sur le site de l'Association des scouts du Canada (www.scoutsducananda.ca).

Médailles d'héroïsme

Être prêt, pour Baden-Powell, voulait dire, entre autres, être prêt à sauver des gens. Les médailles d'héroïsme sont accessibles aux adultes et aux jeunes de l'Association des scouts du Canada qui, grâce à leurs techniques ou à leur présence d'esprit, ont empêché qu'un danger imminent ait des conséquences graves ou ont permis de sauver des vies humaines. Cette médaille comprend trois degrés (bronze, argent et or) selon le niveau de risque encouru par le candidat et selon le niveau de danger de la situation.

C'est le comité de décorations qui évalue les demandes et qui décide du degré accordé au récipiendaire.

La médaille représente une croix de Malte de couleur bronze, argent ou or sur laquelle apparaît l'emblème de l'Association des scouts du Canada.

Médaille de bienfaiteur insigne

Cette médaille est attribuée à des personnes de l'extérieur du mouvement scout qui ont rendu service à l'Association des scouts du Canada. Comme les autres décorations, elle est attribuée par le Conseil national sur recommandation du comité national de décorations. Le comité tient compte des critères suivants pour recommander l'attribution de ces médailles :

- Services rendus au mouvement
- Résultats obtenus
- Nombre d'années
- Implication personnelle du candidat

La médaille, de couleur argent, représente une croix potencée sur laquelle se superposent une feuille d'érable, symbole du Canada, et une fleur de lys, symbole du scoutisme mondial.

Prix Louise-Bisaillon

Louise Bisaillon est née le 3 août 1947 à Ville Jacques-Cartier en Montérégie au Québec. Le prix Louise-Bisaillon est remis à des gestionnaires qui rencontrent les critères suivants :

- S'être distingué par son implication à l'un ou l'autre des paliers du mouvement ;
- Avoir réalisé des actions concrètes, des projets originaux ou nouveaux en communication, en développement, en financement, en relation publique ou en pédagogie-activités ;
- Avoir témoigné de son intérêt envers la qualité, la présence, la permanence et la croissance du mouvement scout ;
- Avoir réalisé un ou des projets qui ont eu un impact auprès des jeunes ;
- Etre une personne reconnue pour son esprit d'équipe, son leadership, son ouverture aux autres et au changement dans l'accomplissement de ses mandats.

Lors de son évaluation, le comité tiendra compte des éléments suivants :

- Personnalité du candidat ;
- Nature du projet réalisé ;
- Résultats obtenus ;
- Impact des résultats sur le milieu, les adultes et les jeunes ;
- Attitudes et rayonnement du candidat ;
- Intérêt du candidat et moyens utilisés pour assurer la qualité, la permanence, la présence et la croissance du mouvement dans son milieu ;
- Années de service ;
- Niveau de formation.

Le prix est attribué par le conseil national sur recommandation du comité national de décorations. Il consiste en un certificat et un porte-documents identifié au nom du récipiendaire.

Prix Ambroise-Lafortune

Le Père Ambroise est une figure importante du scoutisme francophone au Canada. Il est né en 1917 à Montréal. Devenu scout à 10 ans, il a été aussi chef de clan et animateur louveteau et scout. Il a fait du scoutisme en Martinique et au Canada. Il a été le plus grand promoteur du scoutisme francophone au Canada.

Le prix Ambroise-Lafortune veut mettre en lumière le travail d'individus ou de corporations qui ont accompli des actions remarquables pour le rayonnement du scoutisme. Les actions réalisées contribuent de manière exceptionnelle à faire voir le scoutisme de façon positive par la population en général. Il est remis chaque année dans trois catégories :

- Individu : une personne, jeune ou adulte, qui a réalisé un projet sur une base individuelle ;
- Groupe : des personnes, équipe, unité, etc, qui ont décidé de vivre ensemble le VCPREF dans l'élaboration de leur projet ;
- Corporation : compagnie, institution, organisation ou association prête à s'investir dans un projet dont les retombées s'adressent aux jeunes du mouvement.

Ce prix peut être remis à tout individu, groupe ou organisme qui a à cœur de faire connaître le mouvement à la société et ce, qu'il soit membre ou non de l'Association.

Pour les catégories « individu » et « groupe », les critères d'évaluation sont les suivants :

- Respect du VCPREF ;
- Visibilité obtenue par le projet
- Originalité et nouveauté ;
- Dépassement de soi ;
- Compétences développées ;
- Envergure du projet.

Pour la catégorie « corporation » les critères sont :

- Respect des valeurs scoutées ;
- Visibilité du mouvement (médiatisation) ;
- Originalité ;
- Ressources investies ;
- Création de liens durables ;
- Envergure du projet.

Le prix est aussi attribué par le Conseil national sur recommandation du comité national de décorations.